



CONSEIL

Analyser les risques biologiques

Agents biologiques

Analyse des risques

Hygiène du travail

CODE PRODUIT

C0104

Thématique

Analyse de risques conformément à ce que prévoient les articles I.2-5 et I.2-8 du Code Bien-Être - Livre Ier - Principes généraux.

Objectifs

- Vérifier la conformité de la gestion du risque biologique au sein de l'entreprise.
- Définir les actions à mettre en place afin de répondre aux exigences légales relatives à la sécurité et au bien-être des travailleurs.

Programme

L'analyse des risques biologiques répond spécifiquement à une obligation du Code Bien-Être - Livre VII - Agents biologiques, relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents biologiques au travail ainsi que l'analyse des risques dans le cadre de la protection de la maternité.

Elle permet d'aider l'employeur à prendre les dispositions nécessaires pour assurer la protection de la santé des travailleurs contre les risques biologiques.

Le programme de l'intervention se déroule comme suit :

Le bilan de la situation actuelle sera réalisé sous la forme d'une check-list qui permet de faire un état des lieux de votre situation en termes de gestion du risque biologique. Il s'agit d'une approche interactive qui prévoit la participation du conseiller en prévention interne, éventuellement du médecin du travail ainsi que la participation des travailleurs et de la ligne hiérarchique.

- Réunion avec les responsables pour discuter de la gestion des risques biologiques actuellement en place au sein de l'entreprise.
- Suivi d'une visite des locaux concernés avec la check-list en compagnie du responsable, observation des lieux et discussion avec les travailleurs.
- Détermination des thèmes prioritaires pour la mise en place de mesures de prévention.
- Proposition de mesures de prévention.

Méthode

La check-list aborde les domaines suivants sous forme d'audit sur le terrain :

- Agents biologiques et qualité d'air intérieur/problématique des agents biologiques dans des environnement de travail standards (tertiaire,...)
- Installations à risques de développement de l'agent biologique Legionella pneumophilla
- Risques liés à l'exposition lors de l'utilisation délibérée d'agents biologiques au travail
- Risques liés à l'exposition non délibérée à des agents biologiques au travail
- Mesures particulières de prévention
- Utilisation d'objets tranchants à usage médical dans le secteur hospitalier et sanitaire
- Travailleurs en contact avec des denrées alimentaires.

En fonction des résultats, une analyse plus approfondie peut être réalisée en ciblant l'une ou l'autre problématique.

Public

Toutes les entreprises possédant au moins 1 travailleur.